



Fiche synoptique

Solida'SSIAD

Service de Soins Infirmiers A Domicile pour les  
personnes en grande précarité



15 rue François Jacob

62800 LIEVIN

☎ 03 61 19 32 54

☎ 03 21 45 32 68

✉ [apsassiad@gmail.com](mailto:apsassiad@gmail.com)

### Objectifs et missions

Les services de soins infirmiers à domicile ont pour but d'apporter une aide, de dispenser des soins infirmiers techniques et des soins d'hygiène et de confort dans le cadre d'un maintien à domicile. Ils ont vocation d'éviter ou de retarder les hospitalisations, de faciliter le retour à domicile des personnes hospitalisées et de maintenir le plus longtemps possible l'autonomie existante.

Les objectifs de « Solida'SSIAD » sont :

- faciliter l'accueil de personnes confrontées à des problèmes de santé au sein des structures d'hébergement,
- collaborer avec les équipes éducatives des structures d'hébergement à l'amélioration de l'état de santé des résidents et permettre un accès aux soins aux personnes accueillies.

### Prestations et Services

Afin d'assurer la continuité des soins, Solida'SSIAD est ouvert tout le long de l'année, y compris les dimanches et jours fériés.

Il a une capacité de prise en charge de 30 places.

### L'admission

Sur prescription médicale, et sur sollicitation de la personne elle-même et/ou d'un tiers (famille, établissement d'accueil, médecin, etc....), toute demande d'intervention du SSIAD est transmise à l'infirmier coordinateur. Une visite d'évaluation est réalisée afin d'étudier les besoins de la personne et solutions les plus adaptées à sa situation.

A l'issue de la visite d'évaluation, un projet de soin est proposé au patient. Si son état le nécessite, il pourra être réorienté vers le service adapté.

## La dispense de soins

Compte tenu de la diversité des situations des personnes et de leur volonté, la dispense de soins est envisagée selon deux modalités :

- Au domicile du patient ou au substitut du domicile (établissement d'accueil) et d'hébergement  
Ils nécessitent une collaboration étroite entre les professionnels des établissements d'accueil et les professionnels de « Solida'SSIAD » pour organiser de manière satisfaisante la mise en œuvre des soins. Les soins sont réalisés entre 7h30 et 12h30 et entre 16h30 et 19h30 y compris les week-ends et les jours fériés.
- Au sein de salles de soins de partenaires du SSIAD  
Sur rendez-vous dans les locaux des CHRS "La Boussole", "La Maison d'Accueil" et du CARUD, pour répondre aux besoins des personnes sans hébergement, vivant en squat ou dans la rue. Ces prises en charge sont aussi rendues possibles grâce à la collaboration étroite avec les équipes de rue et le SIAO.

## Le public

« Solida'SSIAD » prend en charge, sur prescription médicale, un public en situation de grande précarité hébergé au sein des dispositifs Accueil-Hébergement-Insertion ainsi que des personnes confrontées à des difficultés particulières accueillies au sein d'établissements médico-sociaux relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé. Les soins dispensés relèveront du rôle propre et /ou du rôle prescrit de la profession infirmière et d'aide-soignant.

Les personnes relèvent d'une prise en charge au sein de l'un des établissements précédemment cités implantés dans les zones de proximité des EPCI Lens-Liévin et Hénin-Carvin relevant du territoire de santé Artois-Douaisis.

Par ailleurs il existe, sur le territoire, un public refusant toute intégration au sein de structures d'hébergement qui reçoivent les soins dans des conditions d'hygiène tout à fait insatisfaisantes. L'APSA a souhaité adapter son service à la prise en charge de ces personnes par la dispense de soins dans les locaux de partenaires du S.S.I.A.D. Dans ce cadre, le service prend en charge toute demande de soins prescrite médicalement, quel que soit l'âge des personnes, si la nature des soins relève de sa compétence.

## Personnel / équipe

L'équipe se décompose comme suit :

- 1 directeur de Pôle santé à 0,15 ETP
- 1 infirmier coordonnateur à temps plein
- 3 infirmiers pour un équivalent de 2,75 ETP
- 3 aides-soignants à 0,75 ETP
- 1 psychologue à 0,20 ETP
- 1 secrétaire comptable à 0,35 ETP
- 1 technicien de surface à 0,14 ETP en contrat aidé.
- 1 comptable à 0,08 ETP

En fonction de l'état de santé des patients, Solida'SSIAD fait intervenir d'autres professionnels de la santé (kinésithérapeutes, pédicures, podologues, orthophonistes...).

**« Soigner, c'est prendre soin de l'autre »**